



## **ACCIDENT DU TRAVAIL, EXIGEONS LES DROITS DÛ AUX SALARIÉ(ES)**

Si l'entreprise aujourd'hui se veut chantre de la sécurité, c'est aussi pour voir son taux d'accident du travail diminuer, se prévaloir d'être une entreprise qui prend soin de ses salariés et bien sûr s'exonérer des cotisations Accident du travail /maladie professionnelle

Le PDG Otis est fâché contre les accidents du travail en hausse et cherche des coupables à châtier ! Ne nous y trompons pas, la sécurité chez Otis est aussi LE moyen de se débarrasser des plus vulnérables. Les convocations pleuvent au même rythme que les accidents. La pression est forte pour ne pas déclarer les accidents du travail, convocation en vue de sanction, non augmentation de salaire, non changement d'échelon, mise au banc dans l'équipe. Déclarer un accident du travail, c'est non seulement ne pas frauder la sécurité sociale dans l'intérêt du patron et être en conformité avec l'article L 411-1 du code de la sécurité sociale.

Il est essentiel de se déclarer en accident du travail ou en maladie professionnelle pour être socialement protégé, être payé à 100%, avoir l'ensemble des soins remboursés, être reconnu en cas de rechute et être reconnu comme victime du travail. Les maladies professionnelles et les accidents de travail ne sont pas une fatalité mais bien une conséquence de mauvaises conditions de travail pour la plupart.

### **Il ne faut pas que leurs intérêts passent avant notre santé**

Les élu (es) CGT Otis sont là pour vous accompagner dans vos démarches, pour vous aider à y voir plus clair quand le traumatisme brouille les pistes et pour servir d'interlocuteur quand notre hiérarchie se sent un peu trop zélée

Il y a dans chaque établissement des élu (es) CGT, contactez les avant qu'il ne soit trop tard !

**Avec la CGT Otis au plus prêt de l'intérêt des salarié.es, combattons les injustices et exigeons les droits qui nous sont dû.**

